

Formation

# L'association pour la protection des internes en médecine confirme leur besoin de soutien

Publié le 06/11/20 - 13h42

**Créée en mai 2020, la Ligue pour la protection de la santé des étudiants et internes en médecine dresse un premier bilan de ses six mois d'existence. Un bilan qui lui permet de confirmer les besoins de soutien de ces jeunes médecins.**

Six mois après sa création (lire notre [article](#)), la Ligue pour la protection de la santé des étudiants et internes en médecine (Lipseim) dresse un premier bilan de ses campagnes de communication et des actions de prévention et de sensibilisation. Elle confirme "*le besoin immense de soutien aux internes en médecine*". Dans un communiqué, elle rappelle en préambule qu'entre janvier et mars 2020 quatre internes en médecine ont mis fin à leurs jours en France.

*"Ces jeunes médecins sont souvent confrontés à une charge de travail importante ainsi qu'à une pression psychologique auxquels ne les ont préparés ni leurs études ni leur formation"*, précise l'association dans un communiqué. Des étudiants ou jeunes médecins en souffrance adressent ainsi régulièrement des appels au secours à la Lipseim. *"Ce sont souvent des situations complexes, qui n'ont pas suscité de réactions appropriées de la part de l'establishment médical"*, souligne-t-elle. La ligue, en collaboration avec d'autres acteurs comme les syndicats, les médecins du travail ou encore les structures de soutien, les oriente alors vers des professionnels qualifiés *"pour les aider à se reconstruire et à défendre leurs droits"*.

Malgré le contexte sanitaire, la Lipseim a organisé des campagnes de prévention et de sensibilisation début octobre. Elle s'est rendue à Marseille (Bouches-du-Rhône), Lyon (Rhône), Angers (Maine-et-Loire) et Strasbourg (Bas-Rhin) pour rencontrer des jeunes promotions d'internes à la veille de leur premier semestre d'internat et les sensibiliser aux risques psychosociaux auxquels ils risquent d'être exposés. Elle indique opérer également une veille permanente et alerter les autorités concernées en cas d'infraction au droit, que ce soit sur le temps de travail, les conditions de travail ou de délits relevant d'une juridiction pénale en cas d'harcèlement en particulier.

Pour les mois à venir, elle entend poursuivre et accentuer les campagnes médiatiques, élargir la sensibilisation des nouvelles promotions d'internes à toutes les régions de France et mobiliser *"un large mouvement pour améliorer la santé des jeunes médecins"* afin de peser sur les autorités de santé et les pouvoirs politiques. Le but, rappelle la Lipseim, est que le statut des étudiants et internes en médecine fasse enfin l'objet d'une vraie réforme, avec en particulier le décompte et le contrôle du temps de travail mais aussi la mise en place d'un véritable observatoire sur les conditions de travail, avec des statistiques fiables.

**Géraldine Tribault**